

SÉNAT DU CANADA

RÉSOLUTION 24.

Résolution pour faire droit à Robert James Murray, autrement connu sous le nom de Robert James Kelly.

[Adoptée le 20 mai 1965.]

CONSIDÉRANT que Robert James Murray, autrement connu sous le nom de Robert James Kelly, domicilié au Canada et résidant en la ville de Pierrefonds, province de Québec, époux de Marion Helga Fritze Murray, autrement connue sous le nom de Marion Helga Fritze Kelly, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-sixième jour de novembre 1955, en la ville de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Marion Helga Fritze; et considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, leur mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, le Sénat du Canada, en vertu des dispositions de la LOI SUR LA DISSOLUTION ET L'ANNULATION DU MARIAGE et sous réserve de l'article 2 de ladite loi, décide ce qui suit:—

1. A l'expiration des trente jours qui suivent la date de l'adoption par le Sénat de la présente résolution, ledit mariage est dissous et est dès lors nul et de nul effet à tous égards.